

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 16 décembre 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
BLEIN Magali	Bellegarde en Forez
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
OULION Emmanuel	Marclopt
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 24-12-07

INTERET COMMUN

**Objet de la
délibération :**

**Service de
l'assainissement
Décision comptable
modificative n°1**

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

PERCET Serge – Montrond les Bains

MEUNIER David -Bellegarde en Forez

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

LICTEVOUT François-Xavier – Rivas

PERCET Serge – Montrond les Bains

PICARD Christian- Bellegarde en Forez

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----

Trésorerie de Feurs-----

Secrétaire élu (e) pour la session

ROCHETTE Georges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20241216-CS24-12-07C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



INTERETS COMMUNS

OBJET : Service de l'assainissement : Décision comptable modificative n°1

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2024 du service l'assainissement. Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
617 Etudes et recherches	+ 3 000.00 €	70613- Participation assainissement collectif	+ 105 000.00 €
6156 Maintenance	+ 2 000.00 €	7588 Autres	-90 000.00 €
6228 Divers (egis)	+13 100.00 €	747- remboursement forez est clarificateur	+ 3 000.00 €
62871 Remb frais	+10 000.00 €		
6215 personnel affecté	-5 000.00 €		
673- titres annulés	-5 000.00 €		
6711- intérêts moratoires	-100.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°1</i>	18 000.00 €	<i>Total Recettes Décision Modificative n°1</i>	18 000.00 €
<i>Vote BP 2024</i>	2 130 038.00 €	<i>Vote BP 2024</i>	2 130 038.00 €
<i>BP 2024 Section de fonctionnement +DM N°1</i>	2 148 038.00 €	<i>BP 2024+ DM 1</i>	2 148 038.00 €

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

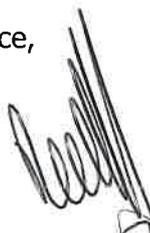
- Approuvent la décision modificative comptable n° 1 pour le Service de l'assainissement comme énoncée ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 16 décembre 2024

Le Président,
Jacques LAFFONT.

Le Secrétaire de séance,
Georges ROCHETTE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20241216-CS24-12-07C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

SIVAP
Eau et Assainissement
Syndicat intercommunal
Val d'Anzieux Plancieux
- Montrond les Bains -



Publiée sur le site internet du SIVAP le 18 décembre 2024